

CIRCULAIRE CTA IDF 2023-2024

**COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE**



LE TEMPS DE REGULATION COMPORTEMENTALE

(Applicable pour la saison 2023-2024 et validé par la FFHB)

ACCOMPAGNEMENT JEUNES ARBITRES

ENSEMBLE DU TERRITOIRE (LIGUE + COMITES)





Temps de Régulation Comportemental



Dimensions format A4 ou A5



Uniquement pour les équipes jeunes

- Pour maintenir un climat sain et serein autour du match, le juge accompagnateur majeur, certifié par l'ITFE, inscrit sur la feuille de match électronique :
 - Ecole arbitrage / Club / Territorial / National
peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de Régulation Comportemental (TRC).
- A la possibilité de déposer autant de **Temps de Régulation Comportementale (TRC)** que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » de tous les niveaux de jeux :
 - Départemental / Régional / National
 - Arbitrées par un JAJ ou un binôme de JAJ
- Le Temps de Régulation Comportementale (TRC) est indépendant des trois temps morts d'équipe (TME).
- Il n'a pas de durée spécifique.
- Il doit permettre l'accompagnateur de réguler le climat que les circonstances de l'environnement nécessitent, notamment l'attitude de l'officiel des équipes ou du public.
- Le jeu reprendra sur décision du juge accompagnateur une fois le problème résolu.
- Il pourra aussi faire intervenir le responsable de salle (RESEC) pour une intervention auprès du public.
- En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera.



REGLEMENTS GENERAUX 2023-2024 – page 109

91.7 Le juge-accompagnateur dans le territoire

91.7.1 Principes

Au niveau du territoire, il existe 3 appellations de juges accompagnateurs qui sont définies dans le référentiel de formation IFFE (missions, compétences, validité, recyclage) :

- Juge Accompagnateur Territorial (91.7.2) ;**
- Juge Accompagnateur Club (91.7.3) ;**
- Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage (91.7.4)**

La personne qualifiée Juge Accompagnateur doit être majeure pour exercer cette fonction. Le juge accompagnateur aura la possibilité d'intervenir pendant la rencontre en utilisant un Temps de Régulation Comportemental (article 92.5 - TRC). En cas de faits d'insécurité mettant en danger les JAJ, il pourra décider d'arrêter la rencontre et il enverra un rapport à la commission des litiges et COC (territoire ou nationale). Il doit se trouver sur place au moins 45 minutes avant l'heure prévue pour le début du match pour bien exercer sa mission.



REGLEMENTS GENERAUX 2023-2024 – page 109

91.7.2.1 Missions du juge-accompagnateur territorial

Le **juge-accompagnateur** territorial de juge-arbitre jeune doit :

- apporter **une aide et conseiller les** juges-arbitres qu'il accompagne, tout en leur laissant tenir leur rôle de directeurs de jeu,
- jouer un rôle dans le cadre de leur formation et si nécessaire prendre toutes décisions qu'il juge utiles ou nécessaires pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions jusqu'à son terme,
- **définir une stratégie et rendre compte de son observation et/ou de son évaluation auprès des juges arbitres et de l'instance**

Pour les rencontres avec des équipes jeunes et/ou un binôme JAJ (-21ans) désigné, il doit

- **se tenir à la table avec le secrétaire et le chronométrateur ;**
- déposer si nécessaire un **Temps de Régulation Comportemental (voir article 92.5) pour maintenir un climat favorable à la compétition ;**
- **se positionner à une place lui permettant si besoin de demander au juge arbitre de sanctionner les officiels et/ou les joueurs/joueuses qui sont sur le banc.**



PROTOCOLE

- le juge accompagnateur demande au chronométreur d'arrêter le temps à un moment où le ballon est **hors-jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement)**.
- Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge accompagnateur se lève pour :
 - a) Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RESEC) pour une intervention,
 - b) Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui,
 - c) Si difficulté avec un arbitre, intervenir auprès de lui (Accompagnateur Neutre)

REPRISE DU JEU

- Une fois la situation réglée, le jeu reprendra par le jet correspondant
- Le club organisateur fournit au juge accompagnateur présent, à l'identique que les TME, un "carton" A4 de couleur orange, plastifié, avec l'inscription TRC
- Le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME



FFHANDBALL



TRC

Temps de Régulation Comportemental

- Si le temps de Régulation Comportementale est déposé « **maladroitement** » sur une **Occasion Manifeste de But**, la reprise du jeu se fera par un jet de 7m
- Le nombre de temps de Régulation Comportementale est illimité
- Les temps de « Régulation Comportementale » sont initiés dans un but de pédagogie environnementale vis-à-vis des acteurs ou du public



L'Assemblée Générale de la Ligue Ile de France en date du 17 juin 2023 a entériné par un vote majoritaire :

- La mise en place d'un accompagnement obligatoire pour les jeunes arbitres mineurs sur toutes les rencontres de niveau « jeunes » pour la saison 2023-2024
- ❖ Ces directives s'inscrivent dans un but d'anticipation des décisions Fédérales identiques qui doivent être Effectives pour la saison 2024-2025.

Au sein de la ligue Ile de France et dans l'attente de l'examen - gratuit - qui sera édité par la Fédération au cours de la présente saison validant la fonction pour tout licencié(e) majeur(e), et outre les personnes déjà titulaires d'un diplôme d'accompagnateur - Ecole arbitrage / Club / Territorial / National ; tout licencié adulte peut s'inscrire sur une FDME pour exercer la fonction d'accompagnateur.

La présence d'un RESEC peut également satisfaire à la mission.

- Les JAJ qui constateraient l'absence d'un accompagnateur désigné officiellement ou non (ou RESEC par substitution) sur leur rencontre aviseront la structure dont ils dépendent (Comité ou Ligue), afin de connaissance ou résolution des problématiques du club concerné.
- ❖ Toute « anomalie » sur la FDME à ce sujet devra être ignorée et sera traitée par la COC REGIONALE ou DEPARTEMENTALE

CIRCULAIRE CTA IDF 2023-2024

COMMISSION
ARBITRAGE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



Merci de votre attention

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

